

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON**

**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

<b>Date de convocation :</b> 21.04.2026
<b>Membres :</b>
En exercice : <input type="text" value="15"/>
Présents : <input type="text" value="13"/>
Votants : <input type="text" value="15"/>
<b>N°13</b>

L'an deux mille vingt-six le mardi 28 avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

**Etaient présents :** Frédéric ROUET, Stéphane LECLERC, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Bertrand CROSET, Marie-Ange ODDONE, Marion BOLARD, Magali LORENZI, Florent LAZARE, Fabien JEAN, Marine BLAISE

**Procurations :** Jean-Marie TORELLI à Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT à Stéphane LECLERC

**Absent :**

**Secrétaire :** Marine BLAISE

**N°13 -OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LE FOYER RURAL »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association Le Foyer Rural organise une représentation de théâtre en provençal jouée par le groupe LOU TRIO le dimanche 10 mai 2026. Le prix sera modique : 8 euros pour les plus de 12 ans, et un apéritif sera offert à l'entracte.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de trois cents euros à l'association afin d'aider à financer le cachet des acteurs et l'apéritif.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300.00 euros à l'Association Le Foyer Rural.
- **DIT** que la dépense sera imputée au compte 65748 du budget principal 2026 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et tous les membres ont signé au registre.

La Secrétaire de Séance  
Marine BLAISE

Copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
Frédéric ROUET

